

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CROZANT (Creuse) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022



☑ *Conseils Municipaux / PV du 25.10.2022*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 25 octobre 2022 à 18 h 00 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Didier LAVAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Sandrine LABERGERE

Membres : 11

Présents : 8

Votants : 10 (Danielle PRUDHOMME a donné procuration à Daniel DARD et Annie BARBAT a donné procuration à Sandrine LABERGERE)

Absents : 3 (Danielle PRUDHOMME, Annie BARBAT et Franck PERIOT)

Quorum : 6 (atteint)

Après approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022, on passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Voirie : réfection de voies communales - Présentation des travaux et de l'estimation du projet - Plan de financement pour la DETR 2023

Acquisition d'un broyeur : devis

Désignation d'un correspondant défense

Affaires diverses

• **VOIRIE - Réfection des voies communales**

Présentation des travaux et de l'estimation du projet

Plan de financement pour la DETR 2023

Monsieur le Maire présente les travaux à réaliser soit :

- De la RD 913 à Maisons jusqu'à Villejoint
- Routes dans Villejoint
- Routes dans Maisons
- De la RD 913 au Pré Carré jusqu'à Villejoint
- De la RD 913 aux Léchères jusqu'à la RD 49
- De la RD 49 à la route du Pescher en passant par Les Brousses
- Routes dans Les Brousses

Il présente ensuite le plan de financement de cette opération :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération	248 017.00 €	DETR 40 %	99 206.80 €
		Commune 60 %	148 810.20 €
TOTAL	248 017.00 €	TOTAL	248 017.00 €

Il propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 à hauteur de 40 %.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'opération, le plan de financement, la demande de subvention au titre de la DETR 2023 à hauteur de 40 %, la signature de tous les documents relatifs à cette affaire et l'inscription de cette dépense au BP 2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Acquisition d'un broyeur : devis**

Monsieur le Maire explique que des devis ont été demandés afin de faire l'acquisition d'un nouveau broyeur pour remplacer celui actuel qui est usagé.

Il donne ensuite la parole à Frédéric LASNIER qui s'est occupé de ce dossier avec la commission voirie.

Les entreprises suivantes ont été sollicitées : Ets DUBRANLE SAS d'Azérables, SARL Garage PATRAUD de Saint Plantaire, SARL RICARD et Fils de la Souterraine, Ets MARIDAT de Colondannes et Garage VOIT'AGRI de Dun le Palestel.

Un cahier des charges a été fourni avec la demande de devis. Les critères de sélection sont la valeur technique, le prix, les conditions de garantie et le délai de livraison.

Frédéric LASNIER informe le Conseil Municipal que les cinq entreprises ont répondu. Ils énumèrent les critères de sélection pour chaque entreprise.

Les propositions de la SARL RICARD et du Garage VOIT'AGRI ne correspondent pas à la demande.

Le choix se porte sur les trois autres entreprises qui proposent le même broyeur.

Le Conseil Municipal retient la proposition des Ets MARIDAT de Colondannes pour un broyeur DESVOYS 1.80 m DMF Entreprise pour un montant de 10 900 € HT avec une garantie d'un an et une disponibilité immédiate car en stock au garage de Colondannes.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Désignation d'un correspondant défense**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut nommer un correspondant défense suite à la demande de la Préfecture.

Il demande si quelqu'un souhaite prendre cette fonction. Après réflexion, Daniel DARD est désigné correspondant défense. *Daniel DARD ne participe pas au vote.*

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Désignation du référent incendie et secours ⇒ Frédéric LASNIER se propose et est donc désigné comme référent incendie et secours (un arrêté sera pris et transmis à la Préfecture)
- Courriel de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse concernant un problème de réception des chaînes du Groupe TF1
- Résultats suite au contrôle des points d'eau par les Pompiers le 10 octobre 2022 ⇒ recensement des différents travaux à effectuer
- Information concernant l'instruction dans la famille ⇒ 3 familles concernées sur Crozant
- Jeu Circino ⇒ Jeu de chasse aux trésors dans 36 communes du Département de la Creuse dont Crozant



Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-06-12-04 du Conseil Municipal en date du 12.06.2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 03.10.2022

BERNARD Christophe : traversée de la route de La Baronnière

Montant : 1 363.50 € HT soit 1 636.20 € TTC

Décision du 05.10.2022

SARL ALTI PLATRE de Saint Sulpice le Guérétois : isolation secrétariat de mairie
Montant : 1 323.50 € HT soit 1 396.29 € TTC

La Secrétaire de Séance,

Sandrine LABERGÈRE



Crozant, le 26 octobre 2022

Le Maire,



Didier LAVAUD